



ASSOCIATION SPORTIVE TE'A HAU

FICHE D'ADHÉSION

Réf. formulaire : 2026.09

SAISON 2026 / 2027 — Tir à l'arc — Pirae, Tahiti
FORMULAIRE INTERACTIF — à remplir à l'écran, puis à imprimer pour signature manuscrite

1 TYPE D'INSCRIPTION

☐ 1ère inscription ☐ Renouvellement N° de licence :

2 IDENTITÉ DE L'ARCHER

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : ☐ H ☐ F

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (domicile) :

Tél (portable) :

E-mail :

**PHOTO
D'IDENTITÉ**
Format 35 x 45 mm
à coller ici

Si l'archer est mineur, merci de renseigner le représentant légal ci-dessous.

Représentant légal (nom, prénom) :

Tél du représentant légal :

3 PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc, de moins d'1 an — obligatoire pour toute 1ère inscription (et pour la compétition ; sinon mention « apte à la compétition » à préciser). Valable trois (3) ans à compter de sa délivrance.
- ☐ Auto-questionnaire de santé daté et signé — à remplir à chaque renouvellement de licence.
- ☐ Fiche fédérale de demande de licence FTTA dûment remplie et signée
- ☐ Règlement de la cotisation (espèces / chèque / virement)
- ☐ Autorisation parentale complétée pour les mineurs — voir section 7.

4 COTISATIONS ET RÈGLEMENT

Choix	Type de licence	Public / conditions	Cotisation FTTA	Cotisation FTTA remisee (1ère inscription / Îles / Famille)	Cotisation TE'A HAU
☐	Compétition	Dès 8 ans - certificat médical requis	☐ 12 000 F CFP	☐ Janv.-avr. (-25%) : 9 000 F CFP ☐ Mai-août (-50%) : 6 000 F CFP ☐ Îles (-25%) : 9 000 F CFP ☐ Famille (-50%) : 6 000 F CFP	☐ 2 500 F CFP
☐	Loisir	Certificat médical non systématique	☐ 9 000 F CFP	☐ Janv.-avr. (-25%) : 6 750 F CFP ☐ Mai-août (-50%) : 4 500 F CFP ☐ Îles (-25%) : 6 750 F CFP ☐ Famille (-50%) : 4 500 F CFP	☐ 2 500 F CFP
☐	MANP	Membre administratif non pratiquant	☐ 4 500 F CFP	☐ Janv.-avr. (-25%) : 3 375 F CFP ☐ Mai-août (-50%) : 2 250 F CFP ☐ Îles (-25%) : 3 375 F CFP ☐ Famille (-50%) : 2 250 F CFP	☐ 2 500 F CFP
☐	Location	Matériel FTTA — archers non équipés	☐ 5 000 F CFP		—

Réductions non cumulables — cocher celle qui s'applique ; justificatif à fournir selon le cas.
Tarifs FTTA saison 2025/2026 (derniers connus).

Mode de règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque n° ☐ Virement

RIB TE'A HAU — IBAN : FR76 1746 9000 0122 2529 2000 040

5 ENGAGEMENT DE L'ARCHER

En s'inscrivant, l'archer s'engage à :

- Respecter les règlements du club et de la Fédération.
- Respecter les règles de sécurité.
- Adopter un comportement respectueux et sportif.

6 PROTECTION DES DONNÉES ET DROIT À L'IMAGE

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « Informatique, fichiers et libertés », les données personnelles recueillies sont indispensables à la gestion de la licence par le club et ne seront communiquées à aucun tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour auprès du secrétariat du club.

Le licencié (ou son représentant légal) autorise le club à utiliser son nom et son image dans le cadre du fonctionnement de son site, de ses réseaux sociaux et de documents promotionnels, sans limitation de durée et à titre gratuit.

☐ Je refuse l'utilisation de mon image / celle de l'enfant

7 AUTORISATION PARENTALE (MINEURS)

Je soussigné(e) :

Responsable de l'enfant :

- L'autorise à participer aux activités (entraînements, compétitions, stages et autres) proposées par la FTTA et son club.
- L'autorise à quitter, seul(e), le lieu de pratique après chaque séance d'entraînement.
- Autorise le responsable présent, dans le cas où il ne pourrait pas me joindre, à prendre toutes mesures médicales jugées nécessaires par le corps médical du fait de l'état de l'enfant.

8 SIGNATURE

Fait à _____, le : ____ / ____ / ____

À remplir à la main après impression : faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Lu et approuvé — Signature :

Ce formulaire peut être rempli à l'écran puis doit être imprimé pour signature manuscrite avant remise à la trésorière du club. Après vérification, le club valide l'inscription et transmet la fiche fédérale à la F.T.T.A. — Contact club : Thiry TENG (Président), tél. 87 33 67 88.